

LA DELEGATION DU CANADA
A LA DIX-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Communiqué de Presse No 6A
Bureau de Presse
750, Troisième Avenue
New York, N.Y.

YUkon 6-5740

DECLARATION DE
M. LEO CADIEUX, M.P.
REPRESENTANT DU CANADA A LA QUATRIÈME COMMISSION
LE 9 OCTOBRE 1963
RHODESIE DU SUD

Monsieur le Président,

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et avec une profonde attention les diverses déclarations dont le problème de la Rhodésie du Sud a fait l'objet au sein de notre Commission, et j'ai examiné en détail le rapport qu'a présenté le Comité spécial au sujet de cette question difficile et complexe.

Face à des problèmes de cette nature, l'attitude fondamentale de mon gouvernement est que les droits de l'homme et les libertés essentielles doivent être respectés par tout l'univers. Nous croyons que les peuples ont le droit de déterminer leur sort et que l'individu doit être à l'abri de toute discrimination quelles que soient la race dont il est issu, la couleur de sa peau, sa religion ou ses convictions politiques. Nous voulons encourager le progrès de tous les peuples non-autonomes qui aspirent à accéder à l'indépendance. Nous souhaitons qu'après une transition pacifique et ordonnée règne une société qui accorde à tous des droits égaux dans la vie économique, sociale et politique du pays. Chaque territoire, nous le savons, a des problèmes particuliers qu'il convient de ne pas négliger si l'on veut satisfaire les aspirations de la population.

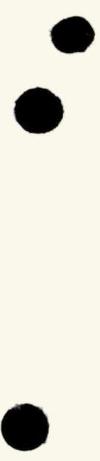
THE HISTORY OF THE

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

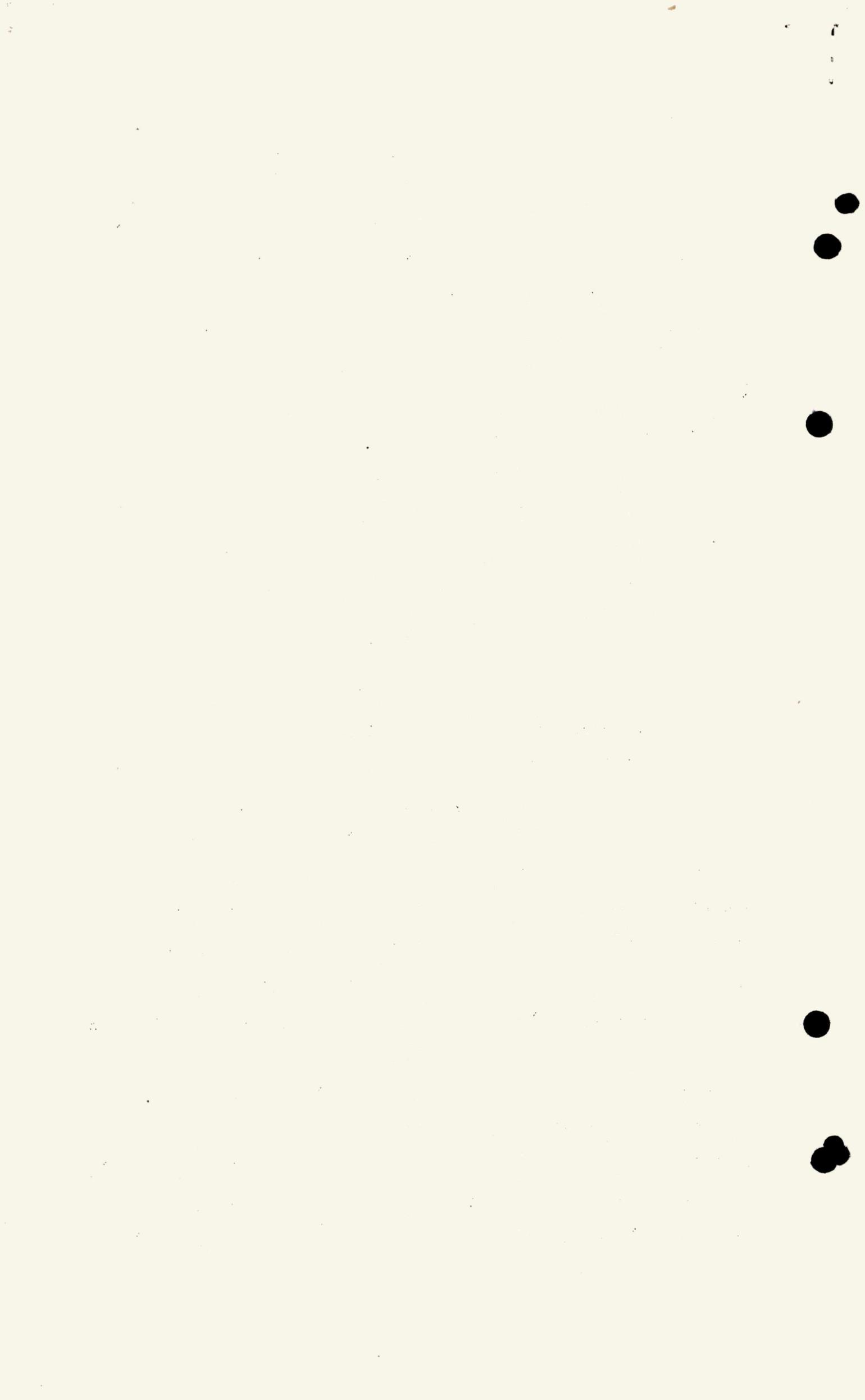
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...



C'est inspirés par cette attitude fondamentale que nous avons examiné la situation telle quelle se présente en Rhodésie du Sud. Comme l'a déjà affirmé ma délégation à l'Assemblée des Nations Unies, à une époque où les principes de la démocratie parlementaire sont acceptés dans la plus grande partie de l'Afrique, une minorité comptant à peine plus de 200,000 personnes ne peut espérer refuser pendant longtemps à une majorité de 3 millions et demi une participation complète à la vie politique du pays. Nous comprenons entièrement que les Africains de Rhodésie du Sud souhaitent un avancement rapide et désirent exercer leurs droits politiques de la même manière et dans les mêmes conditions que les peuples des pays voisins dont l'indépendance est chose acquise ou sur le point de l'être. Nous souhaiterions que tous les groupes intéressés de la Rhodésie du Sud se mettent d'accord sur un programme d'évolution constitutionnelle méthodique, grâce auquel les Africains acquerraient cette responsabilité politique ainsi que de plus grandes possibilités de développement économique, social et scolaire.

Vu la gravité du problème, l'Assemblée Générale a proposé certaines lignes de conduite au Royaume-Uni dans des résolutions antérieures. Nous comprenons qu'il s'agit d'une question difficile et compliquée, il faut donc la traiter avec prudence, adresse et patience, d'autant plus que le Royaume-Uni mène actuellement des négociations délicates au sujet de la dissolution de la fédération et de l'accession de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland à l'indépendance. En raison de ces circonstances, la méthode des consultations officieuses et privées nous semblerait plus propice au progrès. Est-elle fructueuse ou non? Telle doit être la considération principale à la base des projets de résolution présentes à l'Assemblée Générale.



En tant que membres du Commonwealth, nous tenons à ce que la solution finale respecte les principes de liberté et de démocratie qui sont le fondement même du Commonwealth. Nous prévoyons que l'influence du Royaume-Uni s'exercera uniquement en ce sens. De même, de lourdes responsabilités pèsent sur le Gouvernement et sur la population de la Rhodésie du Sud, de race blanche et de race noire, à qui il incombe d'accélérer le passage pacifique au gouvernement de la majorité, en facilitant un accord sur les compromis qui seront sûrement nécessaires.

Il s'agit d'un problème difficile. Nous devons fixer notre choix sur le meilleur moyen à prendre pour obtenir des résultats positifs et améliorer la condition de toutes les communautés de la Rhodésie du Sud. Voilà les considérations dont nous devons nous inspirer dans l'examen des résolutions proposées à notre Commission.

